

### INNOVATION

# Le Centre, établissement pilote d'une expérimentation nationale sur le suivi à domicile des patients sous anti-cancéreux oraux



L'INCIDENCE DU CANCER DANS LA POPULATION FRANÇAISE NE CESSE D'AUGMENTER. DANS L'ARSENAL THÉRAPEUTIQUE, DIVERSES THÉRAPIES SONT PROPOSÉES : LA CHIRURGIE, LA RADIOTHÉRAPIE, LA RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE ET LES TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX. DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000, LES ANTICANCÉREUX PAR VOIE ORALE (CHIMIOTHÉRAPIES, THÉRAPIES CIBLÉES ET HORMONOTHÉRAPIE) ONT CONNU UN ESSOR CONSIDÉRABLE. CES NOUVEAUX TYPES DE TRAITEMENT ONT TRANSFORMÉ LA MANIÈRE DE PRENDRE EN CHARGE LES PATIENTS ATTEINTS DE CANCER.

En effet, si les autres traitements requièrent la présence des patients au sein des établissements de santé, les thérapies par voie orale sont moins contraignantes pour les malades – permettant ainsi la prise au domicile. Elles suscitent toutefois de nouvelles questions :

- Pour les patients : qui deviennent les uniques responsables de la prise du traitement et le font en l'absence d'un professionnel de santé à leurs côtés ;
- Pour les professionnels de santé : qui doivent changer leurs pratiques afin de pouvoir éduquer les patients et les accompagner à distance ;
- Pour les établissements de santé : qui doivent trouver de nouvelles manières d'organisation et de coordination pour pouvoir assurer la qualité de la prise en charge et l'accompagnement du patient, mais qui ne sont pas rémunérés spécifiquement pour cette activité.

Les anticancéreux oraux sont aujourd'hui proposés dans le traitement de plusieurs types de cancers : sein, ovaire, côlon, rectum, poumon, cerveau, rein, prostate, estomac, foie, tumeurs neuro endocrines, sarcomes, peau et les hémopathies.

Ce mode d'administration, plus simple et moins invasif, améliore significativement le confort de vie des patients, mais les risques d'effets indésirables sont les mêmes que ceux observés dans les traitements administrés par voie intraveineuse. Ces effets sont dépendants des doses, des patients et du type de thérapie. La gestion des effets indésirables pour le patient seul à la maison, est l'une des principales problématiques. Bien que l'administration soit facilitée, la chimiothérapie par voie orale nécessite la même rigueur que la chimiothérapie par voie intraveineuse. Ce mode de type de traitement peut être responsable de dysfonctionnements qui influent sur l'efficacité du traitement : banalisation de la chimiothérapie, problèmes d'observance, problèmes de toxicité, interactions médicamenteuses, absence de formations spécifiques des professionnels de 1er recours

L'objectif du dispositif article 51 de la loi HPST du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires est de promouvoir des organisations innovantes contribuant à améliorer le parcours des patients, l'efficacité du système de santé, l'accès aux soins ou encore la pertinence de la prescription des produits de santé.

Une expérimentation est développée au niveau national sur 45 établissements de santé. Elle se déroulera en deux phases : une phase pilote (dans laquelle le Centre Antoine Lacassagne est impliqué) et une phase d'expérimentation. Le projet d'expérimentation proposé porte sur :

# INSTITUTIONNEL

- Une innovation organisationnelle : la mise en place pour les patients traités par anticancéreux oraux d'un circuit pluriprofessionnel ville-hôpital, appuyé par des échanges hebdomadaires avec le patient. Ce parcours est centré sur la primo-délivrance de ses médicaments, la surveillance de l'observance et le suivi des effets indésirables à domicile.

- Un mode de financement innovant construit par séquence :

- Une première séquence d'initiation du traitement anticancéreux par voie orale,

- Une seconde séquence de suivi du traitement (3 mois),

- Une troisième séquence d'une durée de 6 mois, renouvelables, pour un suivi à distance des patients stabilisés.

L'expérimentation proposée a un double objectif stratégique :

- D'une part, l'amélioration de la qualité du suivi des patients sous thérapies orales à domicile
- D'autre part, la baisse de la consommation des soins et des biens médicaux liés aux complications et suivi du traitement de ces patients.

Le projet comporte six étapes (prescription, accompagnement éducatif, primo-dispensation, renouvellement et délivrance et télé-suivi du patient) organisées en 3 séquences.

Ce dispositif s'appuie sur le rôle pivot conféré à l'infirmier de coordination (IDEC), au pharmacien d'officine et au médecin traitant. Le recours à l'équipe hospitalière (cancérologue, pharmacien hospitalier, IDEC) est possible à tout moment si besoin.



Le dispositif proposé repose sur la participation active de :

**L'Infirmier de Coordination (IDEC) :**  
Acteur de coordination entre l'hôpital et la ville



**Le pharmacien d'officine :**  
Principal acteur de ville dans le dispositif, il est en lien avec l'IDEC au cours de toute la durée du suivi du patient. Il sert à la fois de principal point de contact physique pour le patient, et assure en lien avec le pharmacien hospitalier.



Le Centre Antoine Lacassagne a choisi d'intensifier l'usage de ses outils numériques pour mener à bien ce projet (application mobile patient CAL&You et le DMP). Dans CAL&You, un nouveau parcours de soins dédié aux patients sous thérapie orale est en train d'être finalisé. Via cet outil, il sera possible d'accompagner les patients à distance pendant leur traitement. Ainsi, les infirmières pourront recevoir et gérer des alertes remplies directement par le patient dans l'application (état de santé, observance du traitement, effets indésirables, bilan sanguin...). De nouvelles fonctionnalités de l'application faciliteront également la prise en charge du patient pour constituer en amont son dossier administratif et sa préadmission.

En alimentant le DMP (Dossier Médical Partagé) mis en place par l'Assurance Maladie, les professionnels libéraux autorisés par le patient (médecins, pharmaciens) pourront accéder aux informations médicales et aux comptes rendus afin de renforcer le lien ville / hôpital. Ces outils informatiques sont le support technique et technologique du projet Article 51 sur le Suivi à domicile des patients sous anti-cancéreux oraux.



**Julie AGEZ**

Chef de Projet Informatique

**Anne CREISSON**

Responsable Oncologue Médical Hors Les Murs

**Magali MATRANGA**

Assistante de Direction

**Nadine PRIOTTON**

Cadre de Santé Hors Les Murs